

Demandes d'autorisation d'urbanisme : dossiers déposés avant le 14 décembre 2023

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS, TRAVAUX, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS NON SOUMIS A PERMIS

11/12/2023	DP 079195 23 E0153	Monsieur Jean François BERTEAU	6 Rue de Tivoly 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Création d'une clôture Mur avec enduit ton pierre sur 2 faces Portail coulissant et portillon en aluminium couleur RAL7016 Enrobé sur accès (parcelle n°165 et 166) Aménagement extérieur autour de notre maison sur la parcelle n°165 principalement et sur la n°166 Création d'une clôture avec portail et porte, finition enrobé sur l'accès privatif
------------	--------------------	--------------------------------	--	---

11/12/2023	DP 079195 23 E0152	Monsieur CEDRIC GODET	27 ROUTE DES ROUSSEIERS, LES PETITES GIRARDIERES 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les pans Sud-Est des 2 batiments
------------	--------------------	-----------------------	---	--

11/12/2023	PC 079195 23 E0024	OLIVIER BOISSEAU	20 RTE DE L OIE ROUSSE 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	Projet : construction d'une extension de l'habitation de M et Mme Boisseau. Cette extension sera d'architecture moderne et fera 8.70m x3.50 m pour une emprise au sol de 30.45m ² pour une surface de plancher de 25.78
------------	--------------------	------------------	---	--

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
				<p>m² le projet aura une ossature bois en finition type bardage bois ton naturel en pose horizontale les menuiseries extérieures du projet seront en alu ou pvc ton blanc la couverture du projet sera en bac acier de ton anthracite avec une pente à 5% le projet sera raccordé en eau et en électricité sur les réseaux existants de l'habitation sans le modifier les eaux pluviales du projet seront collectées et dirigées vers les réseaux existants de l'habitation sans le modifier</p>